



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

P.P. CH 3001
Bern

B2-POST

Votre team de conseillers personnels

1 Centre Clients Mélanie Cuérel
+41 (0)58 310 98 33
centreclients.cuerel@kpt.ch

Berne, le 1 décembre 2022

Monsieur
Gianni Pellegrini
Musterstrasse 12
3456 Musterstadt

Décompte de prestations

No de décompte: **123456789**

2 Personne assurée: **Gianni Pellegrini**
No de police: **7777777**

No de référence: 9DABCDEU

3 Factureur: **Dr Jean Pierre, 3000 Berne**
Traitement du: 16.08.2022 – 02.09.2022

Montant de la facture: CHF 176.50 ont déjà été versés au factureur par la KPT.

Assurance de base selon la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Assureur: KPT Caisse-maladie SA

4		5a	5b	5c	5	
	Montant	Franchise	Quote-part	Non couvert	Notre prestation	Votre part
■ Assurance obligatoire des soins						
– Médecin	114.55	–	11.45	–	103.10	11.45
■ Assurance obligatoire des soins						
– Médicaments	53.65	–	5.35	–	48.30	5.35
■ Assurance obligatoire des soins						
– Médicaments/Déduction 20 %	8.30	–	1.25	–	6.65	1.65
Total CHF LAMal	176.50	–	–	–	158.05	18.45
6 Total CHF en votre faveur						18.45

7 Votre participation aux frais 2022 en CHF pour l'assurance de base selon ce décompte de prestations:

Franchise annuelle	Montant déjà payé	Solde	Quote-part	Montant déjà payé	Solde
2'500.00	2'500.00	0.00	700.00	475.30	224.70

Jusqu'à hauteur de la franchise annuelle, vous prenez vous-même en charge les frais médicaux. Ensuite, vous participez aux frais selon une quote-part de 10 %. Elle est fixée à CHF 700.– pour les adultes et à CHF 350.– pour les enfants par année civile. La franchise et la quote-part constituent ensemble la participation aux frais. Pour en savoir plus: kpt.ch/calculateur-franchise

Vous avez envoyé plusieurs factures en même temps? Il est alors possible qu'elles ne soient pas encore toutes traitées dans ce décompte de prestations. Vous recevrez toutefois les décomptes manquants dans les prochains jours.

SPÉCIMEN